

SOINS DE SANTÉ

Trois mutualités neutres fusionnent

Après Solidaris et la Mutualité chrétienne, c'est au tour de trois mutualités neutres wallonnes de procéder à un regroupement.

• **Caroline DESORBAY**

Quelle mouche a donc piqué les mutualités ? Le 22 octobre, Solidaris annonçait vouloir regrouper pour 2022 ses différentes fédérations wallonnes pour devenir « la plus importante de Wallonie avec 1 350 000 affiliés ».

Le 8 novembre, c'était au tour de la Mutualité chrétienne (4,5 millions de membres) d'annoncer une solide refonte : les 8 mutualités régionales wallonnes n'en formeront plus qu'une d'ici 2022, même fusion au nord du pays impliquant 11 mutualités.

Arguments avancés : améliorer la qualité des services, harmoniser les avantages de l'assurance complémentaire, digitalisation des services, relever les prochains défis en matière de soins de santé, ... Mais pas que...

Un minimum de 75 000 membres

C'est aussi une question de survie pour les organismes assureurs du pays si l'on en croit le communiqué publié hier par la Mutualité neutre qui, au 1^{er} janvier 2019, regroupera trois mutualités (la Mutualité neutre de la santé

de Liège, la Mutualité neutre du Hainaut et la Mutualité neutre Munalux de Namur et de la province de Luxembourg).

« Le contexte dans lequel évoluent les mutualités a changé, explique la Mutualité neutre dans un communiqué. La fusion est non seulement la réponse cohérente à la digitalisation des processus administratifs, mais aussi le moyen de faire face à la réduction des moyens octroyés par le Gouvernement fédéral. En effet, le Pacte d'Avenir conclu entre la ministre de la Santé, Maggie De Block, et les organismes assureurs exige un minimum de 75 000 membres titulaires afin qu'une mutualité puisse subsister ».

Qu'est-ce qui va changer pour les affiliés des trois mutualités neutres ?

Ensemble, les trois mutualités neutres regrouperont 125 000 affiliés, pour un total de 240 employés et 71 points de contacts.

Qu'est-ce qui changera pour les membres de la Mutualité neutre de la santé de Liège, de la Mutualité neutre du Hainaut et la Mutualité neutre Munalux de Namur et de la province de Luxembourg ? Chacune d'entre elles conservera son implantation actuelle mais chaque affilié pourra à partir du 1^{er} janvier 2019 se rendre dans n'importe quel point de contact quel que soit son lieu de résidence ou d'activité.

Cette fusion met sur un pied d'égalité tous les affiliés puisqu'ils bénéficieront en 2019 des mêmes services et avanta-

ges ce qui n'est pas le cas actuellement.

Et selon Jean-Bernard Gérardy, futur co-directeur de la Mutualité Neutre, cette fusion ne devrait pas avoir d'impact en matière d'emploi : il n'y aura aucun licenciement, du moins à court terme.

« Grâce à notre meilleure couverture géographique, nous pourrions offrir un meilleur service de proximité et les démarches de nos membres seront facilitées. Notre union va également permettre de renforcer nos compétences, en vue d'une meilleure satisfaction. »

Une plus grande notoriété

Ce regroupement est présenté comme la suite logique des projets développés en commun depuis vingt ans par les entités liégeoise, hennuyère et namuro-luxembourgeoise, présentes depuis plus d'un siècle dans le paysage mutualiste.

Grâce à cette fusion, la mutualité espère une plus grande notoriété et ainsi consolider ses perspectives de développement sur le territoire wallon.

Forte de ses 125 000 affiliés, la Mutualité neutre pourra plus aisément faire valoir ses intérêts auprès de l'Union nationale des mutualités neutres et autres instances du secteur. ■

Pour subsister, les mutualités doivent compter un minimum de 75 000 membres titulaires